

Procès-verbal de la Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 8 octobre 2014 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Gilles Labelle
Monsieur le conseiller François Lafrenière
Madame la conseillère Denise Soucy
Madame la conseillère Françoise Lafrenière
Monsieur le conseiller Réjean Hardy
Madame la conseillère Pauline Sauvé

Est aussi présente :

Madame la greffière Andrée Bertrand

Citoyens

Monsieur Jeannot Lafrenière	Monsieur Denis Barbe
Madame Tammy Paquette	Monsieur Michel Barrette
Mademoiselle Mélina Lucas	Monsieur Mario Émond

Ouverture de la séance par le maire

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

2014-10-329 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-10-330 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2014

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-10-331 Abrasifs saison hivernale 2014-2015

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de procéder par appel d'offre auprès des contracteurs locaux pour l'acquisition d'abrasifs pour la saison hivernale 2014-2015.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Je soussigné, Monsieur le conseiller Réjean Hardy, au siège # 6 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, qu'une politique d'achat sera déposée et présentée sous peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adoptée par la suite.

Une dispense de la lecture est autorisée.

Réjean Hardy
Conseiller
Siège # 6

2014-10-332 Stationnement handicapé

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de sensibiliser la population et les employés afin de respecter l'espace désigné comme le stationnement d'handicapé dans tous les espaces publics de la municipalité.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-10-333 Abrogation de la résolution 2014-08-265 Achat de tables pour le Centre communautaire

Considérant que l'Association des loisirs de Lac-Sainte-Marie (1994) et le Regroupement d'aide aux familles veulent contribuer la somme respective de 1,000.00 \$ envers l'achat de tables et de chaises pour le Centre communautaire, pour un total de 2,000.00 \$.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'abroger la résolution 2014-08-265 Achat de tables pour le Centre communautaire afin d'augmenter la contribution de la municipalité à 1,000.00 \$, ce qui reflètera un budget total de 3,000.00 \$ incluant la contribution respectives des deux organismes.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-10-334 Nouveau roman «Zog : l'ultime expédition à la recherche d'un monde nouveau» de Pascal Chaussé

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'acheter un exemplaire du nouveau roman «Zog : l'ultime expédition à la recherche d'un monde nouveau», lancé officiellement le 3 septembre dernier par Monsieur Pascal Chaussé de la Vallée-de-la-Gatineau, pour la bibliothèque municipale.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-10-335 Initiative d'investissement local (IIL)

Considérant que la municipalité a été octroyée une contribution non remboursable maximale de 100,000.00 \$ dans le cadre de l'Initiative d'investissement local (IIL) moyennant que la municipalité contribue la même somme pour la réalisation du projet.

Considérant que l'aménagement du Centre communautaire est identifié comme étant une priorité dans le Plan d'action en développement durable de la municipalité.

Considérant que des travaux devront être effectués au centre communautaire suite à la priorisation des travaux de rénovation.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de bénéficier de l'aide financière attribuée dans le cadre de l'IIL, de cibler les travaux prioritaires requis au centre communautaire et de réaliser le projet de rénovation du centre communautaire avant la date limite du 30 septembre 2015.

D'autoriser Monsieur le directeur général Yvon Blanchard et Monsieur le maire Gary Lachapelle à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente de contribution entre la l'Agence de développement économique du Canada et la municipalité.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-10-336 Abrogation de la résolution 2014-09-327 Taxes sur l'essence Canada Québec (TECQ) 2014-2015

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'abroger la résolution 2014-09-327 intitulée «Taxes sur l'essence Canada Québec (TECQ) 2014-2015» en raison du report des travaux à être effectués sur le chemin de la Baie-du-Pré au printemps 2015.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-10-337 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018.

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que la municipalité :

S'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

S'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par ledit Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du MAMOT.

S'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28.00 \$ par habitant par année, soit un total de 140.00\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

S'engage à informer le MAMOT de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-10-338 Hydro-Québec, Lot 55, Rang 5, Canton de Hincks

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de recommander à Hydro-Québec de procéder à la vente du lot 55, Canton de Hincks, en bordure du Lac-du-Moulin, à Monsieur Marc Barbe, qui est propriétaire du lot voisin, et qui désire l'acquérir à des fins de complément d'établissement.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-10-339 Moratoire sur l'exploitation de l'uranium au Québec

Considérant que l'uranium ne présente pas d'avantages économiques considérables, le Québec étant en situation de suffisance énergétique, il n'y a pas de nécessité à ce que la filière uranifère soit développée.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'appuyer le maintien du moratoire sur l'exploitation de l'uranium au Québec puisque l'exploration et l'exploitation de l'uranium auraient des effets néfastes majeurs sur l'environnement et sur la santé des communautés.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-10-340 Journal des déboursés

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'adopter les comptes et les ajouts de la période, déposés séance tenante au conseil municipal, portant les numéros 6531 à 6586 inclusivement pour un montant total de 76,916.49 \$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-10-341 Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes 36 à 39 au montant de 60,817.07 \$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-10-342 Adoption du rapport financier

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'adopter le rapport financier pour la période se terminant le 30 septembre 2014 tel que présenté par Monsieur le directeur général Yvon Blanchard.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-10-343 Le Choix Vallée-de-la-Gatineau

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu de profiter de l'offre exclusive du journal Le Choix Vallée-de-la-Gatineau pour annoncer nos avis publics en achetant 10 modules (5" x 4.23") pour la somme de 150.00 \$, qui inclut 6 parutions pendant l'année.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-10-344 Lettre de demande d'appuyer le projet de développement de Monsieur Sylvain Lemens

Considérant que Monsieur Sylvain Lemens a déposé une demande auprès des membres du conseil municipal d'appuyer son projet de développement dans la municipalité.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'appuyer le projet de développement dans la communauté de Monsieur Sylvain Lemens.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-10-345 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Considérant que Madame la ministre Stéphanie Vallée a octroyé la somme de 40,000.00 \$ à la municipalité suite à la répartition de son budget alloué par le Ministère des Transports, par le biais du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'envoyer une lettre de remerciement à Madame la ministre Stéphanie Vallée.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-10-346 Abrogation de la résolution 2014-08-266 Projet de communication

Considérant que la résolution 2014-08-266 Projet de communication indiquait de financer l'achat du système de communication numérique à partir du Programme de financement d'achat municipal (PROFAM) mais ne mentionnait pas la Caisse Populaire Desjardins de Gracefield.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'abroger la résolution 2014-08-266 Projet de communication afin que le système de communication numérique soit financé à partir du PROFAM par la Caisse Populaire Desjardins de Wakefield.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2014-10-347 Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais (CCFO)
et la relance du train à vapeur**

Considérant que Monsieur le maire Gary Lachapelle a transmis une correspondance à Madame Louise Boudrias, présidente de la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais (CCFO), dans laquelle il l'informait de l'intention du conseil municipal de passer une résolution quant à la relance du train à vapeur en direction de Wakefield.

Considérant que le Conseil d'administration (CA) de la CCFO s'est réuni le 1er octobre dernier afin de discuter des projets de relance qui pourraient l'aider à prendre une décision sur le trajet qui serait le plus intéressant pour la région.

Considérant que trois projets de relance ont été déposés au CA de la CCFO, soient le train à vapeur en direction de : Wakefield, Masson-Montebello et le train urbain partant de la gare Montcalm jusqu'au lac Beauchamp pour leur considération.

Considérant que l'infrastructure est déjà en place en direction de Wakefield, il ne suffit que de rendre le trajet sécuritaire en effectuant des travaux de réparation sur la voie ferrée actuelle.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le maire Gary Lachapelle et il est résolu d'appuyer le projet de relance du train à vapeur en direction de Wakefield déposé à la CCFO.

Demander à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et toutes les municipalités sur son territoire d'appuyer la présente résolution à cet effet.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Je soussignée, Madame la conseillère Pauline Sauvé, au siège # 1 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, que le Règlement déterminant les taux de taxes et les tarifications des services municipaux pour l'exercice financier 2015, sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adopté par la suite.

Une dispense de la lecture est autorisée.

Pauline Sauvé
Conseillère
Siège # 1

2014-10-348 Véhicule de service pour l'administration

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres pour l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire sport, de type 4 roues motrices, l'offre de vente de Toyota Gatineau a été retenue comme étant la plus avantageuse quant à la qualité et le prix.

Considérant que la municipalité doit acquitter un montant de 4,109.89 \$ à titre de taxes applicables (1,372.25 \$ pour la TPS et 2,737.64 \$ pour la TVQ) ainsi que les coûts d'immatriculation chez Toyota Gatineau.

Considérant que le financement du véhicule se fera à partir de Crédit Toyota Canada, sur une période de 36 mois à 0.9 % d'intérêt, représentant des versements mensuels de 772.99 \$.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de conclure l'entente d'achat avec Toyota Gatineau.

D'autoriser Monsieur le maire Gary Lachapelle et Monsieur le directeur général Yvon Blanchard à signer, pour et au nom de la municipalité, toute

entente relative à l'achat d'un nouveau véhicule utilitaire sport, de type 4 roues motrices, de marque RAV4.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Je soussignée, Madame la conseillère Françoise Lafrenière, au siège # 4 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie certifie, par la présente, que le Règlement portant sur le Comité consultatif en urbanisme, sera déposé et présenté sous peu à une séance ultérieure du conseil et par conséquent, sera adopté par la suite.

Une dispense de la lecture est autorisée.

Françoise Lafrenière
Conseillère
Siège # 4

2014-10-349 Ensemencement d'ombles de fontaine et de truites brunes

Considérant que la pisciculture publique du lac des Écorces détient des surplus d'ombles de fontaine et qu'elle pourrait disposer de 1,000 ombles de fontaine à ensemercer dans le lac à la Garlette et possiblement dans le lac Newton.

Considérant qu'environ 12,000 truites brunes peuvent être transportées en même tant que les ombles de fontaine et qu'elles pourraient être ensemençées dans le lac Sainte-Marie puisque ce type de poisson préfère plutôt les rivières et en plus, ce lac dispose d'un accès public aux embarcations.

Considérant que la municipalité doit assumer le coût du transport de ces poissons, soit environ 300 km, aller-retour, au montant de 2.00 \$/km, représentant des frais de transport d'environ 600.00 \$.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'ensemencer les lacs à la Garlette et Newton d'ombles de fontaine et d'ensemencer le lac Sainte-Marie de truites brunes, provenant de la pisciculture publique du lac des Écorces, en échange de défrayer les coûts du transport des poissons pouvant s'élever autour de 600.00 \$, et fournir 4 bénévoles prêts à transporter les poissons.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-10-350 Demande de commandite de l'Établissement du Cœur-de-la-Gatineau

Considérant la demande de l'Établissement du Cœur-de-la-Gatineau de commanditer les housses de chaise en tissu pour décorer la salle du bal des finissants en 2015.

Considérant que 5 municipalités sont sollicitées par cette demande de commandite, soit pour un montant de 150.00 \$ respectivement et que ledit établissement versera la moitié des coûts reliés au projet.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller et il est résolu de verser la somme de 150.00 \$ afin de commanditer le projet de bal des finissants de l'Établissement du Cœur-de-la-Gatineau et ce, conditionnel à ce que les 5 municipalités y participent.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-10-351 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de procéder à l'appel d'offres pour le pavage des chemins ciblés dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) pour un montant n'excédant pas 40,000.00 \$.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-10-352 Ajournement de la séance

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de lever la séance à 20h00 et de l'ajourner au mercredi 22 octobre 2014, à compter de 19h00.

Gary Lachapelle
Maire

Andrée Bertrand
Greffière